

*Assurance-chômage—Loi*

superficiels, nous avons entrepris de créer des emplois permanents.

Cette nouvelle approche était fondée sur les besoins en formation des travailleurs. En mettant sur pied la Planification de l'emploi, on a tenu compte du fait que ce n'est pas les bureaucrates à Ottawa qui devraient déterminer les besoins relatifs au marché du travail local. Dans son approche, le gouvernement a donc reconnu que les gens les mieux placés pour savoir ce dont l'économie d'une région a besoin sont ceux qui y habitent.

En se fondant sur la philosophie et le succès de la Planification de l'emploi, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>me</sup> McDougall) a établi le mois dernier un important programme national qui contribuera à améliorer davantage les services d'emploi et de formation offerts à la population active canadienne. La nouvelle Stratégie de mise en valeur de la population active nécessitera la participation des entreprises, des travailleurs et du gouvernement à un effort collectif unique en vue de répondre aux besoins du marché du travail pour ce qui est des compétences. Cette nouvelle stratégie continuera d'aider les gens qui en ont le plus besoin au Canada atlantique.

Nous sommes témoins, dans notre partie du monde, d'une transformation de l'économie, qui n'est plus fondée sur les ressources mais plutôt sur les services et les compétences. Cela veut dire que l'instruction et la formation sont extrêmement importantes pour les futurs travailleurs de la région atlantique.

Comme nous sommes obligés d'orienter toutes nos ressources humaines dans de nouvelles directions, nous avons proposé, dans le cadre de cette stratégie, d'importantes modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Ces changements permettront au régime d'assurance-chômage d'aider les Canadiens de la région atlantique à trouver des emplois productifs et plus permanents.

Il ne suffit plus désormais d'offrir aux Canadiens de la région de l'Atlantique l'ancien régime d'assurance-chômage. Il faut faire quelque chose pour aider les travailleurs à acquérir la formation et les aptitudes qui satisfassent aux besoins actuels de l'industrie.

L'opposition nous a critiqués trop vite pour avoir allongé les périodes d'admissibilité aux prestations de l'assurance-chômage. Oui, il est vrai que certains demandeurs vont devoir travailler plus longtemps pour avoir droit à des prestations et que la durée de ces prestations sera plus courte dans bien des cas. Toutefois, ces conditions ne prévaudront que là où les possibilités d'emploi sont plus nombreuses. Dans les régions à taux de chômage constamment élevé, y compris bien des endroits de la région canadienne de l'Atlantique, le nombre de semai-

nes de travail donnant droit aux prestations d'assurance-chômage restera le même. Les travailleurs autonomes du secteur de la pêche, notamment, ne seront pas touchés. Les travailleurs saisonniers vont bénéficier de la suppression de la clause relative aux réitérants qui les obligeait jusqu'à maintenant à se trouver un emploi quelques semaines de plus pour avoir à nouveau droit aux prestations de l'assurance-chômage.

Contrairement à ce que prétendent ceux qui nous critiquent, cette application assouplie des conditions d'admission ne forcera pas les travailleurs au chômage à recourir à l'assistance publique. L'expérience montre que chaque fois qu'on a haussé les exigences d'admission, comme le gouvernement libéral l'a fait en 1977, les gens se sont adaptés en travaillant les semaines supplémentaires nécessaires ou, dans bien des cas, en trouvant un emploi permanent.

Les Canadiens de l'Atlantique veulent travailler et contribuer à la prospérité de leur région. Dans le cadre du nouveau programme de mise en valeur de la main-d'oeuvre visant à utiliser les fonds de l'assurance-chômage à l'établissement de véritables programmes de formation professionnelle, la Planification de l'emploi va faire que davantage de Canadiens de l'Atlantique vont acquérir les aptitudes nécessaires pour occuper les emplois de demain.

A ceux qui sont pris au piège de l'aide sociale, la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre offre de nouvelles solutions. Le gouvernement fédéral est disposé à engager 100 millions de dollars de plus pour assurer aux bénéficiaires de l'aide sociale une formation qui les prépare à des emplois satisfaisants et stables. Si les provinces acceptent d'en verser autant, il y aura 200 millions pour améliorer sensiblement les perspectives d'emploi des 20 000 assistés sociaux du pays. Cette somme ne tient pas compte des 600 millions débloqués dans le cadre d'un programme cofinancé qui connaît déjà un taux de succès encourageant et que le gouvernement a lancé en 1986.

De plus, 350 millions serviront à des cours de formation en application de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, anciennement l'article 39, ce qui permettra à des travailleurs de toucher des prestations d'assurance-chômage pendant qu'ils se recyclent. Aux termes de l'article 26, cela représente deux fois plus de fonds.

Ceux qui demandent des prestations d'assurance-chômage et qui ont des projets de lancement d'entreprises viables pourront aussi se faire aider à payer certains frais de démarrage grâce à la nouvelle stratégie. D'autres pourront recevoir leurs prestations sous la forme d'un versement forfaitaire pour aller s'établir dans une région